



COMITE DU DEVELOPPEMENT

(Comité ministériel conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds
sur le
transfert de ressources réelles aux pays en développement)



DC2006-0007
18 avril 2006

NOTE DU PRÉSIDENT DE LA BANQUE MONDIALE

Veillez trouver ci-joint, une Note du Président de la Banque mondiale, Paul Wolfowitz, qui sera présentée à la soixante-treizième réunion du Comité du développement prévue le dimanche 23 avril 2006 à Washington.

* * *

NOTE DU PRÉSIDENT AU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

Introduction

1. J'attends avec intérêt nos échanges de vues et espère bénéficier des conseils et des orientations que vous voudrez bien me donner au cours de cette réunion du Comité du développement, la deuxième à laquelle j'assiste. Lorsque nous nous sommes réunis en septembre 2005, nous avons fait le point sur les engagements pris durant l'année qui a été qualifiée « l'année du développement » par certains et « l'année de l'Afrique » par d'autres. J'ai depuis lors eu l'occasion de me rendre compte par moi-même des espoirs qu'avaient suscités ces engagements et des défis qu'il faudra relever pour traduire ces engagements en actes concrets en Afrique, mais aussi en Asie, en Amérique latine et en Europe centrale et de l'Est. Nous devons maintenant plus que jamais mettre l'accent sur l'exécution et la réalisation des résultats.

Suivi des progrès

2. Comme il est de règle lors des réunions du printemps, nos débats porteront en majeure partie sur le « rapport de suivi mondial », établi conjointement par les services de la Banque mondiale et du FMI. Le rapport de cette année, intitulé « Renforcement de la responsabilité partagée — Aide, commerce et gouvernance » porte principalement sur la responsabilité qui incombe également aux pays en développement, aux pays donateurs et aux institutions internationales de mettre en œuvre le programme d'action de Monterrey. Le rapport de l'année dernière était axé sur les moyens d'augmenter les ressources disponibles pour soutenir le développement et s'assurer qu'elles sont utilisées de manière efficace. Cette année, le thème central est la gouvernance.
3. Le rapport examine les performances enregistrées l'année dernière et définit certaines des mesures à prendre en priorité pour renforcer la responsabilité partagée. Ses messages clés sont récapitulés dans le chapitre d'introduction et je ne vais pas les répéter ici. Je tiens cependant à appeler l'attention sur trois points.

Tout d'abord, s'il convient de nous féliciter de la reprise de la croissance dans de nombreux pays pauvres et des progrès réalisés dans la réduction de la pauvreté monétaire, nous sommes loin de suivre une trajectoire qui nous permettra d'atteindre les ODM dans les pays les plus pauvres.

Ensuite, il faut maintenant donner suite aux engagements qui ont été pris pour augmenter l'aide et en améliorer la qualité. Nous devons trouver les moyens de « verrouiller » les engagements pris par les bailleurs de fonds pour financer l'aide et l'allègement de dette, de suivre les dispositions qu'ils prennent pour les honorer et nous assurer que l'allègement de dette ne se substitue pas à de nouveaux apports. Nous devons également suivre et accélérer la mise en œuvre des engagements pris l'an dernier à Paris tendant à améliorer l'efficacité de l'aide et mettre davantage l'accent sur les résultats. Pour aller de l'avant, la communauté internationale doit en particulier s'attacher à régler trois problèmes mis en évidence dans le Rapport de suivi mondial et consistant à trouver les

moyens de rendre les flux d'aide moins instables et plus prévisibles, les aligner plus étroitement sur les stratégies et les systèmes nationaux, et améliorer la coordination entre les besoins des pays et la disponibilité de nouvelles sources d'aide, notamment dans le secteur de la santé.

Enfin, nous ne devons pas cesser de mettre en avant l'importance de la bonne gouvernance et notre responsabilité partagée de la réaliser. La gouvernance est nécessaire pour améliorer les résultats au plan du développement et en assurer la viabilité. C'est à la fois aux pays en développement, d'une part, et aux bailleurs de fonds et aux IFI, d'autre part, qu'il incombe d'assurer la bonne gouvernance, en appliquant les lois au plan international, en appuyant les traités mondiaux de lutte contre la corruption et en renforçant les initiatives anti-corruption nationales. Il est nécessaire d'améliorer la surveillance des indicateurs concrets de gouvernance pour suivre les progrès, responsabiliser davantage et renforcer la demande de bonne gouvernance.

4. Je n'ignore pas la complexité de certaines des questions et, tout en insistant sur des normes élevées, nous devons reconnaître les progrès lorsqu'ils se produisent. Je ferai en sorte que le Groupe de la Banque mondiale continue d'apporter une contribution notable à tous les aspects de cette action, notamment en nous imposant à nous-mêmes les règles les plus strictes, mais aussi en œuvrant de concert avec les pays partenaires au renforcement des institutions qui assurent mieux la gouvernance.

Énergie propre et développement : Vers un cadre d'investissement

5. Nous commencerons par examiner le rapport d'avancement sur la promotion des énergies propres et du développement durable. Les choix politiques et technologiques opérés aujourd'hui par les pays dans le secteur de l'énergie auront des répercussions à long terme sur la viabilité de la croissance et de notre environnement. Le Groupe de la Banque mondiale, en collaboration avec la communauté internationale, a entrepris de voir comment tous les pays pourraient s'attaquer à ces problèmes de façon plus efficace, en engageant des actions de plus large envergure et en faisant appel à des solutions novatrices. Au Sommet de Gleneagles, qui s'est tenu en juillet dernier, les dirigeants du G-8 ont demandé à la Banque mondiale de jouer un rôle moteur dans « l'élaboration d'un nouveau mécanisme de promotion des énergies propres et du développement durable et la définition de mesures pratiques pour l'investissement et le financement ». En septembre, le Comité a souscrit à cette requête.
6. Je voudrais souligner ici certains points du rapport.

Le défi à relever est le suivant : comment fournir l'énergie qui est indispensable pour assurer la croissance économique et lutter contre la pauvreté tout en atténuant les effets de cette consommation d'énergie sur l'environnement. L'accroissement de la demande mondiale d'énergie primaire au cours des 25 prochaines années sera pour les deux tiers imputable aux pays en développement, où 1,6 milliard de personnes, vivant pour la plupart en Afrique ou en Asie du Sud, n'ont toujours pas accès à l'électricité.

Les investissements nécessaires pour répondre à la demande d'énergie des pays en développement et des économies en transition durant cette période se montent à environ 300 milliards de dollars par an. Il est important que ces investissements soient orientés vers des sources d'énergie offrant un meilleur rendement et émettant moins de carbone. Certaines améliorations pourront être obtenues moyennant un surcoût modique, voire sans investissement supplémentaire, mais le passage à une économie à plus faible intensité de carbone entraînera probablement des coûts additionnels qui pourraient atteindre plusieurs dizaines de milliards de dollars par an.

L'objectif est de générer un « double dividende », d'une part en satisfaisant aux besoins énergétiques essentiels pour assurer la croissance économique et lutter contre la pauvreté et, d'autre part, en préservant l'environnement, au niveau local et à l'échelle de la planète. Ces objectifs, à terme, ne sont pas inconciliables. Les effets du changement climatique sur l'économie et les coûts d'adaptation à la variabilité du climat pèsent proportionnellement plus lourd sur les pays pauvres.

7. Durant l'année écoulée, la Banque a mené des consultations avec les sociétés de réassurance, les banques d'investissement, les entreprises de technologie de pointe et les gouvernements de certains nouveaux gros consommateurs d'énergie comme l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et le Mexique. Elle formulera des propositions, avant les Assemblées annuelles de septembre, pour accélérer les investissements dans les énergies propres, de sorte que les pays en développement puissent répondre à la demande d'énergie qui doit être satisfaite pour assurer la croissance et réduire la pauvreté d'une manière écologiquement viable. Il s'agira ensuite, dans une perspective à plus long terme, d'acquérir de nouvelles connaissances sur les choix technologiques, les effets de l'évolution du climat et l'économie du changement climatique et d'élaborer des programmes d'action pour certains pays. Un élément clé du plan est de préparer une proposition détaillée concernant la création d'un Instrument de financement des énergies propres par l'octroi de dons et de prêts. Pour faire avancer ces travaux, le Groupe de la Banque mondiale continuera de collaborer étroitement avec l'Agence internationale de l'énergie, les autres IFI, les institutions des Nations Unies, les fonds fiduciaires et les partenariats mondiaux, les pays développés et les pays en développement, le secteur privé et les organisations de la société civile.

Priorités stratégiques de l'action de la Banque et progrès dans d'autres domaines d'intervention

8. Je voudrais saisir cette occasion pour présenter aux membres du Comité quelques-unes des priorités stratégiques qui devraient à mon sens guider l'action de la Banque au cours des prochaines années, et rendre compte des progrès accomplis dans l'analyse de certaines questions qu'ils ont examinées dans le passé et/ou qu'ils ont exprimé le vœu de réexaminer à une prochaine réunion du Comité. Certaines de ces questions sont traitées dans des documents d'information distincts. La stratégie globale de la Banque — qui vise à réduire la pauvreté et qui est axée sur sa contribution aux politiques et aux programmes d'ordre structurel et social élaborés par les pays — reste valide. Dans l'immédiat,

la priorité doit être de renforcer l'exécution, en obtenant des résultats. Autrement dit, la Banque doit faire des choix et établir clairement les priorités qui doivent guider son action.

9. L'Afrique est une priorité. La Banque a été invitée à jouer un rôle de premier plan pour assurer que les ressources destinées à la région sont utilisées de manière efficace et efficiente, et elle compte s'atteler à la tâche dans le cadre de son Plan d'action pour l'Afrique. Cette focalisation sur l'Afrique ne devrait pas s'opérer au détriment de notre engagement dans d'autres pays, et nous devons poursuivre nos activités dans les pays à revenu intermédiaire, clients de la BIRD, dont beaucoup restent confrontés à des problèmes de développement et à la nécessité de réduire la pauvreté. La Banque doit conserver et enrichir la base de connaissances dont elle dispose dans des domaines essentiels pour le développement, en particulier l'éducation, la santé, l'infrastructure, l'énergie et l'agriculture. La lutte contre la mauvaise gouvernance et la corruption, qui sont si préjudiciables au développement, est à la fois une autre priorité et une obligation pour nous tous.
10. Parallèlement à ces priorités, la Banque est de plus en plus sollicitée pour contribuer à la recherche de solutions à des problèmes de portée mondiale. Nous en examinerons un — énergies propres et développement — à notre réunion, mais il en est beaucoup d'autres, qui vont de la lutte contre les maladies transmissibles — domaine dans lequel l'institution joue actuellement un rôle très actif en aidant les pays touchés par l'épidémie de grippe aviaire — aux efforts déployés à l'échelle internationale pour renforcer la stabilité financière et lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Si la Banque veut exercer une influence déterminante au plan mondial sur la manière dont ces questions sont traitées, elle doit trouver les voies et moyens de mieux intégrer ces activités dans son modèle opérationnel axé sur les pays.
11. Pour appuyer chacune de ces priorités, la Banque s'efforce d'améliorer la manière dont elle mesure l'efficacité et l'impact de son action en termes de résultats au plan du développement. L'objectif étant de maintenir le cap d'une croissance budgétaire nulle à un horizon de trois ans, il est essentiel d'affecter les ressources là où elles auront le plus d'impact. Les arbitrages seront difficiles. J'ai entrepris de rechercher les moyens d'accroître le rapport coût-efficacité et les synergies au sein du Groupe de la Banque, et j'ai pris des dispositions pour consolider certaines fonctions de soutien. L'institution continuera d'étudier d'autres possibilités.

Bonne gouvernance et lutte contre la corruption

12. La corruption introduit des distorsions dans le fonctionnement des marchés, elle érode les systèmes de gouvernance, et elle entrave le développement. Combattre la corruption est une entreprise de longue haleine, qui exige une stratégie à long terme pour s'attaquer progressivement et systématiquement au problème. Les travaux menés par le Groupe de la Banque mondiale sur la gouvernance et la lutte contre la corruption sont en passe d'être élargis au niveau des pays, dans le cadre des projets de la Banque, et en partenariat avec diverses parties prenantes.

13. Au niveau des pays, la Banque renforcera son appui à l'amélioration de la gouvernance et à la lutte contre la corruption dans le cadre de toutes ses activités de prêt, de don, de recherche et d'assistance technique. Elle investira davantage dans des domaines tels que la réforme de la justice, la réforme de la fonction publique et la décentralisation des services publics, et elle évaluera les progrès accomplis en dressant un bilan de la gestion du secteur public et de l'évolution des dépenses par rapport au budget, ainsi qu'en suivant le déroulement concret des opérations et en mesurant les résultats sur le terrain.
14. La Banque met également en place un nouveau système pour réduire au minimum le risque de corruption dans le cadre des projets qu'elle finance. Pour protéger ces projets et renforcer les systèmes de passation des marchés publics, la Banque déploiera des équipes de lutte contre la corruption dans ses représentations à l'étranger pour travailler avec les institutions publiques locales, comme les services d'audit et les commissions de lutte contre la corruption. La Banque élabore, pour ses projets, des stratégies de lutte contre la corruption qui seront publiées sur Internet pour permettre aux parties prenantes de prendre connaissance des mesures qu'elle adopte pour éviter le détournement des ressources.
15. Les mesures de répression à elles seules ne suffiront pas à éradiquer la corruption. Les progrès dans ce sens seront fonction de la volonté des gouvernements et de la société civile de créer les conditions propices à un développement durable. La Banque travaillera davantage en partenariat avec différents groupes ayant intérêt à ce que la gouvernance s'améliore. Elle s'emploiera avec les pays riches à rechercher les moyens d'éviter que l'argent volé soit transféré vers des banques étrangères et de rendre responsables les sociétés privées qui exportent la corruption vers les pays émergents. J'ai entrepris, en collaboration avec mes collègues des banques multilatérales de développement (BMD), de définir une approche commune pour combattre la corruption et de formuler une stratégie conjointe pour établir une liste noire des entreprises qui se livrent à des pratiques de corruption dans le cadre de projets financés par la Banque et les BMD. L'institution travaillera également en partenariat avec le secteur privé et continuera de mettre à profit les enseignements qui se dégagent d'instruments tels que le guide des affaires *Doing Business*, publié chaque année par la Société financière internationale, et d'autres indicateurs.

Plan d'action pour l'Afrique

16. Lors de notre dernière réunion, le Comité a examiné et accueilli favorablement le Plan d'action pour l'Afrique du Groupe de la Banque. Nous faisons des progrès satisfaisants dans le cadre des 25 initiatives du plan visant à aider les pays africains à mettre en œuvre des stratégies nationales pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté. Le Fonds catalyseur de croissance pour l'Afrique a été créé le mois dernier, avec un don du Gouvernement du Royaume-Uni, et permettra au Groupe de la Banque de renforcer trois types d'intervention, consistant à : i) éliminer les obstacles restants à la croissance dans les pays qui affichent de bons résultats ; ii) soutenir les pays qui amorcent la transformation de leur économie lorsqu'un solide leadership peut accélérer les réformes économiques et jeter les bases d'une croissance durable ; et iii) financer des programmes régionaux. Le Plan d'action est la pièce maîtresse de notre engagement tendant à appuyer la réalisation de résultats améliorés au plan du développement en Afrique. Nous rendrons plus en détail compte des progrès accomplis sur ce dossier à la faveur des Assemblées annuelles.

Allègement de dette et niveau d'endettement tolérable

17. Un élément clé de notre action en faveur des pays à faible revenu d'Afrique et d'ailleurs est la poursuite de la mise en œuvre des initiatives internationales d'allègement et d'annulation de dette, et les mesures que nous prenons conjointement avec le FMI en vue d'aider les pays à réaliser et maintenir un niveau d'endettement tolérable. Suite à la demande formulée par le Comité à sa dernière réunion, nous sommes parvenus à un accord sur la liste définitive des pays pouvant bénéficier de l'Initiative PPTE. Le Comité avait aussi accueilli favorablement la nouvelle Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) et demandé à la Banque « de prendre toutes les mesures nécessaires pour passer à la phase d'exécution ». J'ai le plaisir d'annoncer que nous avons pris toutes les dispositions permettant à l'IDA de mettre en œuvre cette initiative, sous réserve de ratification par les Gouverneurs et d'annonces officielles de contributions par les bailleurs de fonds de l'IDA, comme l'explique plus en détail le document de référence qui a été distribué aux membres du Comité. Dans ce contexte, je voudrais inviter les bailleurs de fonds de l'IDA à accélérer leurs approbations budgétaires nécessaires à l'IADM. Enfin, je voudrais annoncer que la Banque et le FMI ont procédé à un premier examen du cadre d'évaluation du niveau d'endettement tolérable pour les pays à faible revenu. Nous avons aussi commencé à élaborer, en consultation avec le FMI et d'autres partenaires, des mesures pour empêcher les bénéficiaires sans contrepartie (free riders) de profiter de l'allègement de dette accordé par la communauté internationale, autrement dit la possibilité que des bailleurs de fonds non concessionnels profitent des dons de l'IDA et des remises de dette, ce qui augmenterait le risque de voir les pays bénéficiaires de l'IADM retomber dans une situation de surendettement.

***Le Programme de Doha pour le développement et l'aide au développement
des échanges***

18. Nous avons aussi distribué à titre de référence un rapport d'activité sur le Programme de Doha pour le développement et sur l'aide à la facilitation des échanges. Comme il est clairement indiqué dans le rapport, au cours des prochains mois, la Banque va collaborer très étroitement avec l'OMC et d'autres partenaires sur le dossier de l'aide à la facilitation des échanges. Les progrès dans ce domaine contribueront utilement à la réalisation des résultats ambitieux escomptés des négociations commerciales. Mais je tiens à souligner que l'aide à la facilitation des échanges complète ces négociations et ne se substitue pas à elles et que la Banque mondiale ne sera pas en mesure de s'associer à un résultat qui ne soit pas favorable aux pays en développement. Le calendrier des travaux sur l'aide à la facilitation des échanges et celui des négociations commerciales sont désormais très serrés. Nous savons tous à quel point il est important pour la croissance et le développement dans le monde que ces calendriers soient respectés, et j'espère que les ministres chargés des finances et du développement continueront de participer au processus pour assurer le respect de ces calendriers.

Politique des finances publiques en faveur de la croissance et du développement

19. Comme vous l'avez demandé à votre dernière réunion, nous avons établi un rapport intérimaire sur la conception d'une politique des finances publiques qui tienne compte à la fois des préoccupations d'équilibre macroéconomique et de la nécessité de créer un « espace budgétaire » pour les dépenses nécessaires à la croissance et à la réalisation des ODM. Le rapport intérimaire affirme que la conception de la politique des finances publiques devrait explicitement tenir compte de la croissance ainsi que des objectifs de stabilisation ; que la composition et l'efficacité des dépenses jouent un rôle crucial dans la réalisation de la croissance et des ODM ; que la situation budgétaire initiale varie en fonction des pays et qu'il faut en tenir compte dans la politique des finances publiques élaborée pour chacun ; et que lorsque le cadre institutionnel laisse à désirer, les pays devraient s'attacher avant tout à améliorer les institutions chargées de gérer le budget et de mobiliser les recettes. Les futurs travaux — le rapport final qui récapitule les résultats des études par pays étant attendu au début de 2007 — s'attacheront surtout à déterminer la manière de tenir compte de ces enseignements dans les conseils que la Banque donne aux pays, notamment dans le cadre des examens des dépenses publiques, de manière à les aider de façon plus efficace à élaborer une politique des finances publiques axée sur la croissance.

Appui du Groupe de la Banque aux pays clients à revenu intermédiaire

20. Comme nous l'avons indiqué plus haut, le Groupe de la Banque doit maintenir son action dans les pays bénéficiaires de la BIRD et appuyer plus efficacement leur développement. Les clients de la BIRD jouent un rôle capital dans la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et de fourniture de biens publics mondiaux. Comme vous le savez, la Banque a entrepris d'élaborer un plan d'action plus dynamique en faveur des pays à revenu intermédiaire. Je suis

persuadé que nous devons faire mieux et plus vite et trouver les moyens de renforcer notre collaboration avec ces pays, afin d'améliorer les services que nous fournissons et de mieux les intégrer au sein du Groupe de la Banque. Nous nous concertons depuis quelques mois avec les actionnaires (les pays à revenu intermédiaire eux-mêmes et leurs partenaires de développement), avec les banques régionales de développement et d'autres. Le Comité a indiqué il y a deux ans son souhait de faire le point, lors d'une future réunion, sur les efforts déployés par la Banque pour rehausser son action en faveur des pays à revenu intermédiaire. Je propose, si le Comité n'y voit pas d'inconvénient, que nous envisagions de le faire lors de notre réunion de septembre à Singapour.

Coopération Banque/FMI

21. Comme vous le savez, M. Rodrigo de Rato et moi-même avons décidé qu'il serait utile et opportun de commanditer un examen indépendant des nombreux aspects de la coopération Banque/FMI, et nous avons demandé à un comité d'examen extérieur de soumettre son rapport avant la fin de cette année. Nous sommes heureux d'annoncer que M. Callaghan, M^{me} Indrawati, M. Koch-Weser, M. Malan, M. McDonough et M^{me} Okonjo-Iweala ont accepté de collaborer avec nous pour déterminer comment la Banque et le FMI pourraient être plus efficaces et pourraient fournir à nos clients des services de meilleure qualité et mieux coordonnés.

Conclusion

22. Nous avons fait des progrès sur un certain nombre de dossiers et il existe des signes positifs. Les défis que nous devons relever consistent, à mon sens, à traduire les promesses d'aide accrue en flux réels ; à s'assurer que ceux-ci ne sont pas conçus pour répondre aux besoins des bailleurs de fonds mais plutôt pour profiter au maximum aux bénéficiaires ; à veiller à la cohérence non seulement dans l'harmonisation des politiques d'aide, mais aussi dans les domaines du commerce, de la politique de migration, de l'accès aux nouvelles technologies et aux nouveaux médicaments pour les pauvres ; et à œuvrer de concert pour faire en sorte que les acquis soient non pas éphémères, mais viables du point de vue des finances publiques et de l'environnement, sous la forme d'un vaste consensus social et d'institutions durables. Je suis déterminé à poursuivre ces objectifs et je compte sur votre soutien.